

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Autoriser M. Le Maire à retenir le Sdem50 comme maître d'ouvrage pour la desserte en électricité et Eclairage Public du futur lotissement communal Jean Goubert, validation du plan de financement relatif au coût prévisionnel des travaux et inscription des crédits au budget annexe lotissement Jean Goubert (APS 481111)

- Délibération n° DEL2025-02-05 –

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux & à l'Environnement.

Il informe les conseillers :

- le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal Jean Goubert (des Mares) ;
- suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassement pris en charge par la commune de Saint-Germain-sur-Ay, est de 23 040 € TTC et de 36 000 € HT pour l'Eclairage Public environ.

Conformément au barème du Sdem50, la participation de la commune s'élève à 800 € HT par lot pour la desserte en électricité, soit pour 24 lots : 23 040,00 € TTC.

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition du Sdem50,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux & à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1^{er}** : de retenir le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Sdem50) comme maître d'ouvrage des travaux de desserte en Electricité et Eclairage Public du futur lotissement communal Jean Goubert (des Mares) ;
- ☞ **Article 2** : de valider le plan de financement de la desserte en électricité du lotissement communal Jean Goubert (APS 481111) ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier ;
- ☞ **Article 4** : que les crédits seront prévus au budget annexe 2025 « Lotissement communal Jean Goubert » ;
- ☞ **Article 5** : de s'engager à rembourser les frais engagés par le Sdem50 si aucune suite n'est donnée au projet.

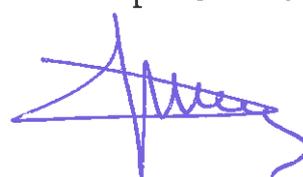
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.